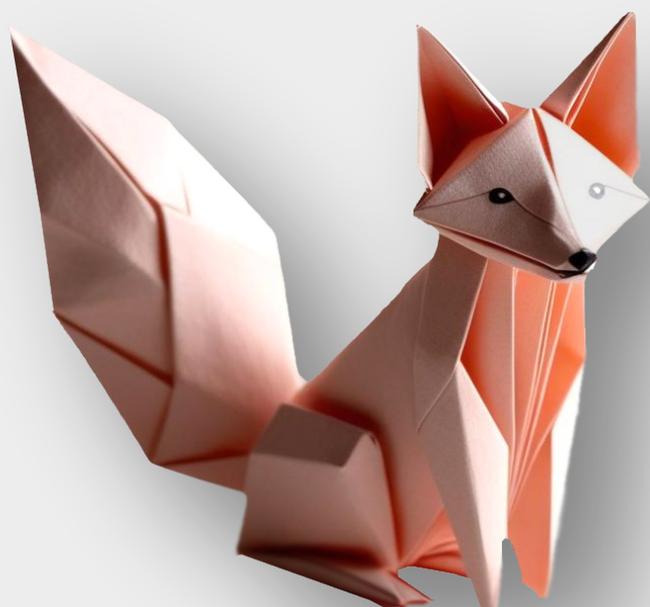


# Diplôme d'Université **DROIT ANIMALIER**



**EXECUTIVE EDUCATION & DIGITAL UNIVERSITY**

*En partenariat institutionnel avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse*

## Objectifs

Ce Diplôme d'Université propose une formation dans le domaine du droit applicable à l'animal, matière largement ignorée du tronc commun des études de droit. Pourtant, à bien y regarder, l'animal est partout et les relations que l'homme entretient avec lui, sont autant quotidiennes que millénaires.

Qu'il soit de compagnie, d'expérimentation, d'élevage, de divertissement, de travail, captif ou sauvage, en voie d'extinction ou non, l'animal intéresse le droit. Si celui-ci tend parfois à le protéger, c'est surtout une réglementation visant à l'exploitation ou à la gestion qui domine la matière. Comprendre la place qu'occupe l'animal aujourd'hui dans notre société, le statut juridique qui lui est applicable, le traitement qui lui est réservé, participe à une démarche à la fois citoyenne et éthique.

La connaissance de ces règles pourra intéresser les étudiants en droit souhaitant compléter leur formation, les professionnels du monde juridique et judiciaire (avocats, magistrats, policiers et gendarmes, notaires, ...) ou de la fonction publique (agents des collectivités territoriales, enseignants, ...), mais également toutes les personnes exerçant des activités en lien avec les animaux (vétérinaires, assistants vétérinaires et étudiants ; éleveurs ; responsables ou salariés d'associations de protection animale, ...).

## Organisation

**Afin de concilier vie professionnelle et formation**, le cycle se déroule sur une période de **5 mois** à compter du mois de mars sur un mode mixte qui allie formation à distance et formation en présentiel. Certains cours seront accessibles en bimodal simultané. La formation impose toutefois plusieurs journées de regroupement obligatoires. Les enseignements en présentiel auront lieu à l'Université Toulouse Capitole, campus de Toulouse, à l'ENVT, et sur sites communiqués ultérieurement pour les immersions.

### Méthodes et moyens pédagogiques

Cours magistraux, ateliers de discussion, débats, études de cas, conférences, demi-journée en immersion.

Certains cours seront accessibles en bimodal simultané.

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>

Pour apporter de meilleures réponses à la maltraitance animale, pour comprendre et accompagner les réformes législatives à l'œuvre - en termes d'animal de compagnie, de faune captive mais aussi de faune sauvage - cette formation met l'accent sur l'importance du dialogue entre la théorie et la pratique.

Au-delà des cours dispensés par des enseignants-chercheurs, cette formation propose des ateliers-débats avec des professionnels et des immersions en établissements ou institutions partenaires afin de renforcer la synergie entre les différents acteurs du secteur juridique, animalier et environnemental.

### Diplôme délivré :

Diplôme d'Université

### Durée :

5 mois - A compter de mars  
Lundi et mardi tous les 15 jours

### Volume horaire :

128h d'enseignement dont 1h d'examens

### Organisation pédagogique :

Formation hybride  
En présentiel à UT Capitole et l'ENVT, Toulouse

### Responsable pédagogique :

Romy Sutra, Maître de conférences, UT Capitole

## Publics visés

- Vétérinaires
- Forces de l'ordre
- Chercheurs et enseignants chercheurs pratiquant l'expérimentation animale
- Avocats
- Magistrats
- Fonctionnaires en lien avec les politiques publiques de l'agriculture ou de l'environnement
- Étudiants

## Tarifs pour l'année universitaire 2025

2 800 € + droits d'inscription universitaire en vigueur.

Accessible aux étudiants de l'Université Toulouse Capitole et l'ENVT dans la limite des places disponibles : 1 400 € + droits d'inscription universitaire en vigueur.

# Critères d'admission

## Conditions préalables à la candidature

La formation s'adresse :

- Aux titulaires d'un bac +2 ou équivalent (Licence Droit, AES, Psychologie, ...);
- Aux étudiantes et étudiants vétérinaires;
- Aux professionnels intervenant dans les métiers du droit (avocats, magistrats, policiers, gendarmes, notaires, commissaires de justice, agents des collectivités territoriales ou de l'Etat ...), dans les métiers en lien avec les animaux (vétérinaires et assistants, éleveurs, ...) souhaitant acquérir une spécialisation en la matière.

Les personnes ne disposant pas d'un niveau bac +2 mais justifiant d'un intérêt particulier et de connaissances de bases en droit animalier lors de leur candidature (ex. membres d'associations de protection animale) pourront toutefois être acceptées par décision du jury composé du responsable de la formation et de deux enseignants.

## Sélection des candidats

L'admission est prononcée à la suite de l'examen du dossier de candidature (prise en compte de la motivation) et/ou un entretien à la demande de la commission de sélection (composée du responsable pédagogique et de deux enseignants).

Maximum **25 stagiaires** accueillis dans la formation.

## Programme

|   |   |            |
|---|---|------------|
| <b>UE1 - Introduction à l'étude des animaux</b>   |   | <b>31h</b> |
| Les statuts juridiques de l'animal<br>Introduction historique au droit des animaux<br>Éthique animale et environnementale | Éthologie et bien-être animal<br>Introduction à la psychologie<br>L'animal au prisme des enjeux économiques |            |
| <b>UE 2 - Approches juridiques de l'animal</b>  |   | <b>34h</b> |
| La protection pénale de l'animal<br>L'animal en droit privé   | L'animal en droit administratif   |            |
| <b>UE 3 - Approche catégorielle - Regards juridiques croisés sur l'animal</b>   |   | <b>57h</b> |
| L'animal, élément de biodiversité<br>L'animal "utilisé"   | Droit et expertise vétérinaire<br>La fabrique de la législation animale                                     |            |
| <b>UE 4 - Méthodologie et Rapport d'expérience</b>  |   | <b>5h</b>  |
| Méthodologie  | Rapport d'expérience  |            |

Possibilité de suivre uniquement certains modules (version non diplômante – possibilité de délivrance d'une attestation de suivi), pour tout renseignement à ce sujet, nous contacter.

Formation composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels (cf. fiche de formation).

## Equipe Pédagogique

---

**Ampoulange Françoise**, Conseillère Municipale Déléguée à l'Animal dans la Ville, Mairie de Toulouse

**Amunzateguy Christophe**, Procureur de la République de Saint Gaudens

**Avelin Jean-Marie**, Eleveur professionnel, formateur

**Bautista Stephan**, Coordinateur régional des contrôles, Office Français de la Biodiversité (OFB)

**Bègue-Shankland Laurent**, Professeur de psychologie sociale à l'Université de Grenoble Alpes

**Bétaille Julien**, MCF en droit public, Université Toulouse Capitole

**Bouillaud-Juanchich Marion**, Avocate, barreau de Toulouse

**Boul Maxime**, MCF en droit public, Université Toulouse Capitole, IUT Rodez

**Danede David**, chef du bureau local CITES DREAL Occitanie

**Delfour Fabienne**, Ethologue et cétologue

**Diaz Christian**, Docteur vétérinaire, Expert près la cour d'appel de Toulouse

**Dupas Nolwenn**, Docteur en droit, Université Toulouse Capitole

**Fernandez Vincent**, Gendarme OPJ, référent protection animale

**Feyt Marion**, Inspectrice vétérinaire, DDPP, établissements d'expérimentation animale

**Gardel Céline**, Capitaine de Police et Présidente de l'association Les 4 Pattounes

**Guérive-Condoumines Marion**, Cheffe du centre de secours de Colomiers, Référente départementale Risque animalier

**Jaquet François**, Enseignant-chercheur philosophie et éthique, Université de Strasbourg

**Lacroux Caroline**, Docteur vétérinaire, professeur en anatomie pathologique, directrice adjointe de l'ENVT, déléguée du procureur de St Gaudens

**Laurent Julien**, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole

**Le Gonidec Arnaud**, Docteur en droit, Université Toulouse Capitole

**Le Loch' Guillaume**, Docteur vétérinaire, maître de conférences en médecine zoologique et santé de la faune sauvage, responsable de la clinique faune sauvage à l'ENVT

**Marguénaud Jean-Pierre**, Professeur honoraire de droit privé, Université de Montpellier

**Monie Taupiac Stéphanie**, Inspectrice régionale de 3ème classe, Direction régionale des douanes de Toulouse, Chef des services de la surveillance

**Mormede Pierre**, Directeur de recherche émérite INRA, Docteur vétérinaire et docteur en biologie du comportement, Président du Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale

**Nicolas Julie**, Doctorante en droit public, Université Aix Marseille

**Sans Pierre**, Docteur vétérinaire, Directeur de l'ENVT

**Sutra Romy**, MCF Histoire du droit, Université Toulouse Capitole

**Thinet Christophe**, Docteur vétérinaire, directeur départemental adjoint Direction départementale de la protection des populations de la Haute-Garonne (DDPP)

**Treich Nicolas**, Economiste, Directeur de recherches à l'INRAE et à la TSE

**Voizard Karl-Henri**, MCF Droit public, Institut national universitaire Champollion, Albi

**Weibel Marie-Christine**, Vétérinaire libérale

# Contrôle des connaissances

Détail donné en début de session par les Modalités de Contrôle des Connaissances.

Le diplôme universitaire est délivré au candidat ayant validé les 3 UE. L'évaluation est réalisée selon deux modalités :

- Un QCM (examen sur table en présentiel obligatoirement) pour validation de chaque UE.
- Au cours du diplôme, l'apprenant devra passer une journée en immersion dans un secteur en lien avec le droit animalier (il appartient à l'apprenant de trouver lui-même son lieu d'immersion, idéalement dans un secteur différent de celui de sa propre profession). Cette journée d'immersion fera l'objet d'un rapport écrit qui devra être remis puis soutenu devant un jury. En utilisant les apports du DU, l'apprenant fera une présentation orale de l'expérience tirée de cette journée d'immersion, des difficultés rencontrées par la profession, des pistes de réflexions, d'améliorations possibles.

## Compétences visées

- Acquérir une formation généraliste en droit animalier ;
- Approfondir sa réflexion sur la place de l'animal dans notre société par une approche pluridisciplinaire ;
- Contribuer à une meilleure application quotidienne des règles de droit animalier ;
- Comprendre les enjeux de la législation nationale, européenne et internationale relative à l'animal ;
- Identifier les différents acteurs publics et privés agissant pour la protection des animaux ;
- Connaître la réglementation et savoir appliquer les procédures spécifiques en cas de maltraitance animale ;
- Pratiquer le droit animalier dans le cadre de mises en situation ;
- Accompagner les réflexions sur l'amélioration du statut juridique de l'animal et la préservation de la biodiversité ;
- Découvrir l'articulation entre droit et exercice de la profession vétérinaire.

## Candidatures en ligne



eCandidatures

Vous devez constituer un dossier sur eCandidatures.

### Renseignements sur les candidatures :

Par courriel : [pauline.haudry@ut-capitole.fr](mailto:pauline.haudry@ut-capitole.fr)

Auprès du service Executive Education and Digital University (EEDU) de l'Université Toulouse Capitole :

Pauline Haudry, Manufacture des tabacs, 21 allée de Brienne, Bâtiment Q, 1er étage, bureau MQ108



Les 4 pattoues



Document d'information non contractuel réalisé au 18/12/2024

### CONTACT :

Pauline Haudry  
05.61.12.88.36 - [pauline.haudry@ut-capitole.fr](mailto:pauline.haudry@ut-capitole.fr)  
Bâtiment Q - Bureau MQ 108  
Site de la Manufacture des Tabacs

Université Toulouse Capitole - EEDU  
2, rue du Doyen Gabriel Marty  
31042 Toulouse Cedex 9  
Site : Manufacture des Tabacs - Toulouse

